



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 2 septembre 2024

Faits saillants

- Le Conseil fédéral examine les moyens de rétablir l'équilibre des finances publiques pour les prochaines années
- Une inflation faible en août, à +1,1% en g.a., laisse entrevoir une nouvelle baisse des taux de la BNS à la fin du mois
- Le Conseil fédéral décide d'étendre partiellement la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial pour les multinationales

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 05/09	Var. vs 29/08
EUR/CHF	0,9362	+ 0,3 %
USD/CHF	0,8446	+ 0,2 %
SMI	12 031	- 3,12 %
Taux 10a	0,437 %	+ 2 pb

Macroéconomie

Finances publiques : Alors que la Confédération s'attend à des déficits structurels ces prochaines années, atteignant environ 3 Mds CHF en 2027, le Conseil fédéral a mandaté début mars un groupe d'experts chargé du « réexamen des tâches et des subventions fédérales », afin de rétablir l'équilibre des finances publiques sur le moyen-terme et respecter ainsi le frein à l'endettement. L'objectif consiste à économiser au moins 3 Mds dès 2027 et 4 Mds dès 2030. Le groupe d'experts a ainsi présenté le 4 septembre un [rapport](#) détaillé, ciblant en priorité une réduction des dépenses. Les coupes proposées totalisent 3,9 Mds CHF en 2027 et 4,9 Mds CHF en 2030, soit environ 5 % des dépenses actuelles, un seuil supérieur à l'ordre de grandeur fixé par le Conseil fédéral, lui permettant de se laisser donc une marge d'appréciation. Ces économies, qui couvrent tous les domaines, portent en particulier sur (i) des mesures motivées par des gains d'efficacité touchant notamment à la politique migratoire, à la politique climatique et énergétique et aux infrastructures de transport ; (ii) des mesures visant à clarifier la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ; (iii) une réflexion à conduire sur l'équilibre financier de l'AVS (Assurance vieillesse et survivants, le pilier universel du système de retraites) avec une dissociation des contributions de la Confédération à l'AVS de l'évolution des dépenses de l'AVS, ainsi qu'avec un plafonnement des dépenses dans le domaine de la santé ; (iv) une redéfinition des priorités de dépenses, dont le gel des dépenses de coopération internationale jusqu'en 2030 ; (v) certaines réductions dans les dépenses de personnel. Deux variantes sont également proposées, portant d'une part sur une hausse moins rapide des dépenses de défense et, d'autre part, sur des accroissements de recettes.

Inflation : En août, l'inflation a surpris favorablement à la baisse, à +1,1 % en glissement annuel (contre +1,2 % attendu), après +1,3 % en juillet. L'indice des prix à la consommation (IPC) est resté stable par rapport au mois précédent. Les prix des produits importés ont reculé pour le 5^{ème} mois consécutif, avec une baisse de -1,9 % par rapport à août 2023. L'inflation des prix des produits fabriqués en Suisse est restée inchangée à +2 % en glissement annuel. Après avoir abaissé son taux directeur de 50 pdb depuis le début de l'année, les analystes s'attendent toujours à une nouvelle baisse de taux de la Banque nationale suisse, de 25 pdb, le 26 septembre, pour atteindre le taux directeur de 1,0%. Le

franc suisse, quant à lui, s'est à nouveau apprécié depuis juillet, après s'être affaibli pendant la majeure partie du 1^{er} semestre.

Imposition OCDE : Le Conseil fédéral a décidé de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de l'impôt complémentaire international basé sur la règle d'inclusion du revenu (*Income Inclusion Rule*, IIR). Conformément aux nouvelles règles de l'OCDE, qui entendent garantir que les bénéfices des multinationales générant plus de 750 M EUR de chiffre d'affaires annuel soient imposés à un taux minimal de 15 %, ce nouvel impôt transfrontalier s'ajoutera à l'impôt complémentaire domestique (*Qualified Domestic Minimum Top-Up Tax*, QDMTT), déjà en vigueur depuis janvier. L'IIR prévoit que si une filiale étrangère d'un groupe suisse paie moins de 15 % d'impôt sur le bénéfice sur le lieu d'implantation de la filiale, un impôt transfrontalier suisse s'applique à hauteur de la différence entre le taux en vigueur et les 15 %. Le Département fédéral des finances (DFF) estime que cet impôt supplémentaire pourrait rapporter entre 500 M et 1 Md CHF, distribués pour 25 % à la Confédération et 75 % aux cantons. Le Conseil fédéral a justifié son instauration pour éviter que d'autres États prélèvent eux-mêmes la différence d'imposition : les règles de l'OCDE prévoient en effet une 3^{ème} règle, l'« *Under-Taxed Profit Rule* » (UTPR), permettant aux autres pays dans lesquels l'entreprise dispose aussi d'un siège de prélever eux-mêmes la différence par rapport aux 15 %. A ce stade, la Suisse a quant à elle choisi de ne pas appliquer la règle UTPR, arguant de bases juridiques contestées et intégrant le risque de sanctions de la part des États-Unis à l'égard des pays imposant cette taxe aux groupes américains.

Croissance : Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a confirmé et précisé les résultats donnés par l'estimation provisoire du PIB mi-août : la croissance économique de la Suisse a ainsi bien surpris à la hausse au 2^{ème} trimestre, avec une progression de +0,5 % en rythme trimestriel et corrigé des variations saisonnières (et des événements sportifs, 0,7 % sans correction). Cette croissance a été portée par l'industrie pharmaceutique, moins sensible aux conditions cycliques et relativement inélastique aux prix. Dans ce contexte, les analystes d'UBS ont relevé leurs prévisions de croissance pour cette année, à +1,4 % (contre +1,3 % attendu jusqu'alors). Pour rappel, le SECO projette une croissance de 1,1 % à comparer avec la prévision de juin dernier du FMI à 1,3 %.

Marché du travail : En août 2024, le taux de chômage au sens du SECO a crû à 2,4 % (+0,1 pt de pourcentage par rapport à juillet). Les offices régionaux de placement (ORP) comptabilisaient 111 354 chômeurs inscrits à la fin du mois dernier, soit une hausse de +3,4 % par rapport à juillet, et de +24 % par rapport à août 2023. Pour mémoire, selon les critères du Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage de la Suisse s'élevait à 4,0 % au 2^{ème} trimestre 2024 (contre 3,7 % au T2 2023).

Secteur financier

Gouvernance financière : Depuis sa prise de fonctions, le 1^{er} avril 2024, M. Stefan Walter, nouveau directeur général de l'Autorité de régulation des marchés financiers (FINMA) a rappelé à plusieurs reprises l'importance de renforcer la supervision bancaire en accordant à la FINMA de nouvelles compétences, notamment en termes d'intervention précoce. Cette semaine, à l'occasion d'une conférence organisée par la BCE, il a ainsi apporté son soutien aux propositions du gouvernement relatives à des exigences en fonds propres accrues pour les banques d'importance systémiques. Si cette proposition était adoptée, elle pourrait contraindre UBS à détenir 25 Mds USD de capital supplémentaire, ce que rejette à ce stade le PDG d'UBS, Sergio Ermotti. Plus généralement, selon Stefan Walter, la FINMA devrait disposer du pouvoir de prescrire des changements dans la structure et les *business models* d'une banque systémique, de manière à faciliter sa liquidation en cas de crise.

Secteurs non financiers

PMI Industrie : En août, le moral des entreprises industrielles suisses a connu un sursaut inattendu. L'indice des responsables d'achats pour le secteur manufacturier a rebondi à 49,0 points (+5,5 pts par rapport au mois précédent), un niveau inégalé depuis janvier 2023, grâce à une hausse de la production et des achats. Il demeure cependant en-dessous du seuil de croissance de 50 points, ne présageant donc pas un redressement durable du secteur manufacturier. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises (PME) industrielles ont connu une amélioration modeste, avec un indice à 48,0 points (+1,2 pt) reflétant l'impact de la stagnation économique chez les partenaires commerciaux et un ralentissement des embauches.

Energie : Les prix de l'électricité devraient diminuer de -10 % en moyenne pour les ménages en 2025, selon les calculs de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) établis à partir des tarifs communiqués par les quelque 600 gestionnaires de réseau de distribution suisses qui assurent

l'approvisionnement de base. Ainsi, en 2025, un ménage type paiera 29 centimes par kWh (-3,14 ct par rapport à 2024) et les PME verront aussi leur facture baisser. Cependant, les [prix](#) peuvent varier sensiblement, y compris au niveau local, entre les gestionnaires de réseau, du fait de diverses stratégies d'approvisionnement en énergie. Selon l'ElCom, dans le récent contexte des fortes variations de prix sur le marché de gros, même de faibles différences dans les stratégies d'achat d'énergie des gestionnaires de réseau peuvent entraîner d'importantes différences de prix. La baisse moyenne des tarifs s'explique globalement par des prix en repli sur le marché de gros de l'électricité, bien qu'à un niveau toujours élevé (de 150 €/MWh il y a un an à environ de 90 EUR/MWh actuellement). Pour rappel, les ménages et petites entreprises sont dits « captifs », à savoir contraints d'être approvisionnés par le gestionnaire local en monopole, et seuls les grands consommateurs (> 100 MWh annuels) sont aujourd'hui libres de choisir leur fournisseur d'électricité.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay